

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle Donnallie située au 231, boulevard Gaudreau à 19 h, ce vingt-sixième jour du mois de juin 2017, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Monsieur Marc Hébert  
Monsieur Denis Lapointe

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Monsieur Guy Beaupré est absent.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

**RÉSOLUTION : 2017-06-278 Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 26 juin 2017. Il est 19 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-279 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le sujet suivant :

- Félicitations au service des loisirs et de la culture pour l'organisation des activités de la Fête nationale.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-280 Signature du protocole d'entente entre la Ville et le MAMOT dans le cadre du projet de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville**

---

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour ce projet dans le cadre du sous-volet 5.1 du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT le protocole d'entente transmis par le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, à signer au nom

de la Ville le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière pour les travaux de mise aux normes et de réaménagement de l'hôtel de ville dans le cadre du sous-volet 5.1 du programme PIQM.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-281      Embauche d'un moniteur accompagnateur pour le camp de jour**

---

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un moniteur accompagnateur pour compléter l'équipe du camp de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche et suivant la réalisation d'entrevue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Ariane Robitaille au poste de moniteur accompagnateur du camp de jour à titre d'employé étudiant. Les conditions de travail sont celles déterminées par la Ville pour ce poste.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-282      Appui au Club de curling Portneuf dans le cadre de sa demande au programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling**

---

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling doit procéder au remplacement du système de réfrigération de ses installations et qu'il souhaite déposer une demande au programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Donnacona appuie le projet du Club de curling Portneuf pour le remplacement du système de réfrigération de ces installations afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-283      Aide financière à l'entreprise Volaille Exquise**

---

CONSIDÉRANT QUE suivant une demande adressée par l'entreprise Volaille Exquise dans le cadre du développement de son projet d'entreprise, le conseil municipal s'était engagé à verser une aide financière à cette dernière une fois les travaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a tenu son ouverture officielle le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De verser une aide financière de 1 500 \$ à l'entreprise Volaille Exquise dans le cadre de son projet de boutique à la ferme;

D'autoriser une dépense de 1 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-284      PIIA – Quartier des Anglais – Déplacement de l'escalier et rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 206-210, avenue Jacques-Cartier**

---

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2017-0245 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la réalisation de travaux de rénovation extérieure au bâtiment principal situé au 206-210, avenue Jacques-Cartier et plus particulièrement le déplacement de l'escalier droit menant au 1<sup>er</sup> étage du côté gauche ainsi que la réfection complète des deux galeries avant du bâtiment principal, avec des garde-corps, planchers et poutres en bois, et des barreaux en aluminium noir;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Rb-7 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande a aussi été répertorié par la MRC de Portneuf comme un bâtiment patrimonial d'intérêt à protéger et mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) jugeait que le projet présenté initialement n'était pas conforme aux objectifs et ne répondait pas entièrement aux critères applicables de la réglementation sur les PIIA dans le Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommandait au conseil municipal de ne pas approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-06-267 par laquelle le conseil municipal refusait la demande telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE suivant la décision du conseil municipal, le demandeur a procédé à des modifications à son projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'approuver les plans modifiés annexés à la demande de permis numéro 2017-0245.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-285      Entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation de la phase 1 du projet Aube sur le fleuve; autorisation de signature**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aube sur le Fleuve inc. désire procéder à la réalisation du projet de développement domiciliaire Aube sur le fleuve situé dans le secteur du Plateau à Donnacona;

CONSIDÉRANT le règlement numéro V-526 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le projet d'entente du 22 juin 2017 joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que le conseil municipal approuve l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation de la phase 1 du projet Aube sur le fleuve;

Que le conseil autorise monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville cette entente.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-286      Projet de développement Aube sur le fleuve – Engagement de la Ville auprès du MDDELCC à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages**

---

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation de la phase 1 du projet Aube sur le fleuve;

CONSIDÉRANT les démarches du promoteur en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de ces travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu que la Ville de Donnacona s'engage auprès du MDDELCC à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet Aube sur le fleuve et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-287      Engagement de la Ville auprès du MDDELCC à réaliser certains travaux afin de se conformer aux exigences pancanadiennes de gestion des débordements d'eau usées**

---

CONSIDÉRANT le projet d'augmentation de la capacité de certains ouvrages d'eaux usées de la Ville;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les représentants de la Ville et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser certains travaux afin de se conformer aux exigences pancanadiennes de gestion des débordements d'eau usées;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité du 20 juin 2017 préparée par Serge Desroches, ingénieur chez Tetra Tech QI inc. portant le numéro 30602TT;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à réaliser la solution proposée dans ce rapport;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu que la Ville de Donnacona s'engage auprès du MDDELCC à réaliser la solution proposée dans l'étude de faisabilité préparée par Tetra Tech QI inc. soit :

- Construction d'une chambre de régulation permettant de faire en sorte que tous les débits d'eaux usées additionnels projetés seront dirigés vers le poste de pompage d'égout Marcoux;
- Remplacement des pompes du poste de pompage Marcoux afin d'en augmenter la capacité en fonction des débits d'eaux usées additionnels projetés.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-288      Octroi du contrat pour la modernisation du système d'éclairage intérieur et extérieur de l'aréna**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la modernisation du système d'éclairage intérieur et extérieur de l'aréna;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville auprès de trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
LUMEN	60 208,28 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise LUMEN est le seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* et l'entente entre la Ville et le soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'octroyer le contrat de la modernisation du système d'éclairage intérieur et extérieur de l'aréna à l'entreprise LUMEN pour la somme de 57 012,73 \$ suivant les conditions stipulées au devis préparé dans le cadre de cet appel d'offres;

D'affecter la somme de 10 650 \$ du surplus accumulé non autrement affecté afin d'assumer une partie de cette dépense.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**RÉSOLUTION 2017-06-289      Correction de la rémunération de certains employés du camp de jour**

---

CONSIDÉRANT QUE quelques erreurs se sont glissées dans les résolutions d'embauche de certains employés du camp de jour plus particulièrement concernant la rémunération;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de procéder aux corrections énoncées dans le tableau joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de corriger la rémunération des employés du camp de jour énoncés dans le tableau joint à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**RÉSOLUTION : 2017-06-290      Désignation de madame Emilie Bernard à la fonction de greffière de la Cour municipale commune de Donnacona**

---

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la greffière de la Cour municipale commune de Donnacona, madame Diane Lamontagne;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cours municipales*, il est nécessaire de désigner une personne pour occuper la fonction de greffière à la Cour municipale commune de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu de désigner madame Emilie Bernard à la fonction de greffière de la Cour municipale commune de Donnacona.

*Adoptée à l'unanimité*

**Période de questions**

**Affaires nouvelles**

---

**RÉSOLUTION : 2017-06-291      Félicitations au service des loisirs et de la culture pour l'organisation des activités de la Fête nationale**

---

CONSIDÉRANT la tenue des activités soulignant la Fête nationale le 23 et le 24 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter l'ensemble du personnel du service des loisirs et de la culture qui ont participé à l'organisation et à la tenue des activités entourant la Fête nationale à Donnacona.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2017-06-292      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 19.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Sylvain Germain, directeur général  
Secrétaire